

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

Dijon, le 20 mars 2020

Pôle «Direction»

Affaire suivie par Philippe Bayot

Tel : 03 80 68 39 69

Courriel : philippe.bayot@jscs.gouv.fr

Le directeur régional et départemental
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

à

Madame Virginie GRESSER
Directrice de l'IRTS de Franche-Comté

Monsieur Philippe ROPERS
Directeur de l'IRTESS de Bourgogne

Dans le cadre l'instruction DGCS du 18 mars 2020 visant à la mise en place d'un dispositif de mobilisation des étudiants en travail social volontaires, la DRDJSCS, l'IRTESS de Bourgogne et l'IRTS de Franche Comté ont défini une organisation visant à améliorer la couverture des besoins des établissements et services devant assurer une continuité d'accueil dans le domaine de l'hébergement d'urgence, de la protection de l'enfance, de l'accueil des personnes âgées et handicapées ainsi qu'en matière d'aide alimentaire. Cette organisation repose sur les principes suivants.

D'une manière générale, la DRDJSCS s'appuie sur les 2 organismes de formation, opérateurs du dispositif au regard d'une initiative menée au sein du réseau UNAFORIS et dont la DGCS a été informée. Ce dispositif répond aux attendus de l'instruction tout en l'adaptant à la situation locale, à savoir :

L'identification des besoins en compétences :

- les 2 OF se sont rapprochés du réseau des employeurs du secteur social et médico-social (et sites qualifiants) afin de connaître leurs besoins via des plateformes électroniques dédiées
- le réseau sollicité est vaste et touche bien l'ensemble des ESMS

L'identification des étudiants volontaires :

- les 2 OF ont lancé un appel à volontariat des étudiants du fait des absences auxquelles sont confrontés les employeurs :
- cet appel concerne les étudiants n'ayant pas d'obligations familiales et de problèmes de santé particuliers
- suite à inscription sur plateforme dédiée, les coordonnées sont alors transmises aux employeurs ayant fait remonter leurs besoins
- le cadre d'intervention des étudiants est ainsi défini ;

Les stages en cours et à venir sont maintenus, sous réserve de l'accord de l'étudiant/stagiaires, du site qualifiant et en lien avec l'organisme de formation. Cependant, la structure d'accueil s'assure que l'accueil du stagiaire se déroule dans de bonnes conditions de protections sanitaires.

Le soutien aux équipes professionnelles se contractualise sous forme de CDD, avec des étudiants/stagiaires volontaires.

Les étudiants, stagiaires, à leur initiative pourront s'engager dans des actions bénévoles auprès du tissu associatif caritatif. Ils veilleront cependant à ce qu'une convention de bénévolat soit établie.

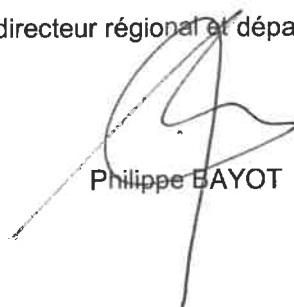
La DRDJSCS relaiera les liens d'accès aux plateformes aux 8 DDCS(PP) afin que celles-ci puissent en informer également leurs opérateurs.

Afin de disposer d'une information partagée et consolidée à l'échelle de la région BFC, les 2 OF feront remonter à la DRDJSCS drdjscs-bfc-enquetes-psy@jcs.gov.fr via un simple mail, le mardi et vendredi en fin de matinée de chaque semaine :

- Le nombre d'étudiants volontaires
- Le nombre d'employeurs demandeurs
- Les mises à dispositions effectives.

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et départemental,



Philippe BAYOT